

Illettrisme : les chiffres

EXPLOITATION PAR L'AGENCE NATIONALE
DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME
DE L'ENQUÊTE INFORMATION ET VIE QUOTIDIENNE
CONDUITE EN 2004-2005 PAR L'INSEE

omnien

The logo for ANLCI (Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme) features the lowercase letters 'anlci' in a white serif font. A white curved line arches over the letters, and a horizontal line is positioned below the letters.

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME

AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME – GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC
Pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base

Sommaire

Introduction P3

Avertissement au lecteur P4

Illettrisme et âge P5

Illettrisme : hommes ou femmes ? P6

Illettrisme et territoires P6

Illettrisme et emploi P8

Illettrisme et RMI P9

Illettrisme et langue maternelle P10

Quels chiffres pour les jeunes de moins de 18 ans ? P11

Les chiffres nationaux, régionaux
et départementaux de la JAPD en 2005 et 2006 P12

Enquête IVQ 2004-2005 : une première en France P14

Organisation générale de l'enquête P15

Déterminer le seuil en dessous duquel
on est considéré comme illettré P16

En savoir plus sur l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme P17

Introduction

Combien de personnes sont confrontées à l'illettrisme dans notre pays? Quel est leur âge ? Où vivent-elles ? Que font-elles ? Autant de questions auxquelles il faut apporter des réponses si l'on veut pouvoir conduire et organiser une politique de prévention et de lutte contre l'illettrisme adaptée aux besoins.

Mais pour y répondre il faut d'abord être au clair sur ce que recouvre exactement le mot « illettrisme », disposer de définitions simples pour que chacun s'y retrouve et pour éviter les confusions.

Mettons-nous donc d'accord sur les mots

C'est une chose que d'arriver dans un pays dont on ne parle pas la langue, et de devoir l'apprendre : c'est le cas des immigrés qui en France doivent apprendre le Français qui est pour eux une langue étrangère. C'est une chose que de n'avoir jamais été scolarisé, d'être analphabète, comme le sont beaucoup d'hommes et surtout de femmes dans les pays où la scolarité n'est pas obligatoire.

Mais c'est vivre une toute autre situation que de se trouver, alors que l'on a été scolarisé en France, dans l'incapacité de faire un chèque, de lire un panneau indicateur, de retirer seul de l'argent d'un distributeur automatique, de lire des consignes de sécurité, d'écrire une liste de courses, de lire le bulletin scolaire de son enfant... **C'est vivre une situation très difficile, que l'on cherche le plus souvent à cacher de peur d'être stigmatisé, que de ne pas maîtriser la base de la base, la lecture, l'écriture, le calcul, les compétences de base indispensables pour être autonome dans les situations simples de la vie courante : c'est cela être confronté à l'illettrisme.**

Cette situation il fallait la nommer, ce qu'a fait Joseph Wresinski fondateur d'ATD Quart Monde avec le mot « illettrisme ».

Un mot que l'on voudrait voir disparaître, un mot qui fait réagir, mais un mot qui doit surtout inviter à agir de manière cohérente et efficace en faisant porter les efforts là où il le faut vraiment si nous voulons que ce phénomène régresse dans notre pays.

Pour apporter aux décideurs les éclairages nécessaires, l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) s'est attachée à **clarifier, stabiliser et faire partager des définitions simples, des indicateurs de mesure**, utilisables dans une enquête de grande ampleur pour qu'enfin on dispose de chiffres au-delà des enquêtes simplement déclaratives.

Pour la première fois, en 2004-2005, une enquête portant sur la population âgée de 18 à 65 ans a été réalisée en France métropolitaine auprès d'un échantillon de plus de 10 000 personnes.

L'introduction du module (dit module ANLCI) de mesure de l'illettrisme dans l'enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ) 2004-2005 réalisée par l'INSEE, l'exploitation de cette enquête par l'ANLCI nous permettent pour la première fois de disposer de données précises sur l'illettrisme en France et de mieux cerner cette réalité complexe.

Au-delà du chiffre global impressionnant, **3 100 000 personnes en situation d'illettrisme, soit 9% de la population âgée de 18 à 65 ans vivant en France métropolitaine et ayant été scolarisée en France**, nous nous sommes attachés à exploiter plus finement les résultats pour mieux connaître les personnes concernées et faire reculer un certain nombre d'idées reçues. Ce sont les résultats de ce travail réalisé par l'ANLCI que nous vous proposons ici. C'est la première fois que nous disposons en France de tels éléments d'information.

Pour compléter cette connaissance de l'illettrisme en France, nous présentons également à la fin de ce document les chiffres concernant les jeunes Français âgés de 17 ans qui, lors de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) organisée par le ministère de la Défense en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale, se voient proposer des tests permettant de repérer chez un certain nombre d'entre eux des situations d'illettrisme.



9% de la population âgée de 18 à 65 ans vivant en France métropolitaine et ayant été scolarisée en France sont en situation d'illettrisme.

La démultiplication de l'enquête IVQ s'engage au niveau régional, en métropole et Outre-mer. Les données chiffrées existent. C'est à leur diffusion la plus large possible qu'il faut s'attacher pour qu'une action commune d'envergure permette de faire reculer l'illettrisme. L'ANLCI appelle enfin à ce que les indicateurs de mesure utilisés dans cette enquête en 2004-2005 soient pérennisés, pour que, à l'horizon 2010, on puisse avec les mêmes outils conduire à nouveau une enquête de même nature qui permettra, pour la première fois, de mesurer de manière fiable l'évolution de l'illettrisme dans notre pays.

Marie-Thérèse GEFROY
Directrice de l'ANLCI

L'ANLCI a réalisé l'exploitation des données fournies par l'INSEE sous la conduite de Jean-Pierre JEANTHEAU, chargé de mission à l'ANLCI assisté de Claire BADEL, apprentie chargée d'études statistiques (IUT Lumière Lyon 2).

Avertissement au lecteur

C'est sur la population âgée de 18 à 65 ans

vivant en France métropolitaine, qui s'élève environ à 40 millions de personnes, qu'a porté l'enquête IVQ conduite par l'INSEE¹ en 2004-2005. S'agissant de la mesure de l'illettrisme, qui, rappelons-le, qualifie la situation des personnes qui ont été scolarisées en France mais ne maîtrisent pas la lecture, l'écriture, le calcul, les compétences de base pour être autonomes dans des situations simples de la vie quotidienne², l'exploitation de l'enquête par l'ANLCI a évidemment porté sur ceux qui ont déclaré avoir été scolarisés en France, soit **90% des personnes interrogées.**

L'enquête 2004-2005

n'a porté que sur le **territoire métropolitain.** Depuis les régions d'Outre-Mer se sont engagées dans cette enquête : en 2006, le taux d'illettrisme en Martinique s'élève à 14% ; ce chiffre est plus élevé que la moyenne nationale, néanmoins il est plus faible que dans les régions les plus défavorisées. En 2007 la Réunion a menée une enquête en région et en 2008 la Guadeloupe. Les résultats ne sont pas encore disponibles.

L'enquête a porté sur toute la population âgée de 18 à 65 ans

ayant une **adresse personnelle,** c'est-à-dire « les ménages ». Ce qui signifie qu'en **ont été exclues,** les personnes incarcérées, sans domicile fixe, celles vivant dans des congrégations, des résidences universitaires ou se trouvant au moment de l'enquête à l'hôpital ou en établissement spécialisé. Elle a été conduite sur un échantillon de **10 000 personnes.**

1 Institut National de la Statistique et des Études Économiques

2 Cadre National de Référence «Pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base» - ANLCI 2003

Illettrisme et âge

3 100 000 personnes en situation d'illettrisme : quel est leur âge ?

Parmi les 3 100 000 personnes concernées :

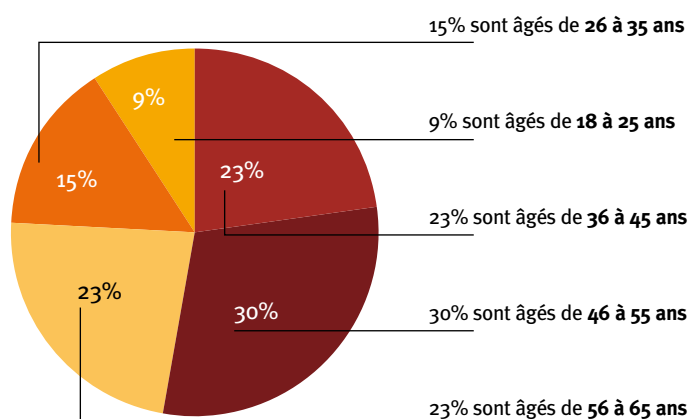
9% sont âgées de 18 à 25 ans

15% sont âgées de 26 à 35 ans

23% sont âgées de 36 à 45 ans

30% sont âgées de 46 à 55 ans

23% sont âgées de 56 à 65 ans



Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme, soit plus d'1,5 million, est âgée de plus de 45 ans.

Quelle proportion de personnes en situation d'illettrisme dans les différents groupes d'âge ?

Si l'on considère les groupes d'âge,

4,5% des 18-25 ans,

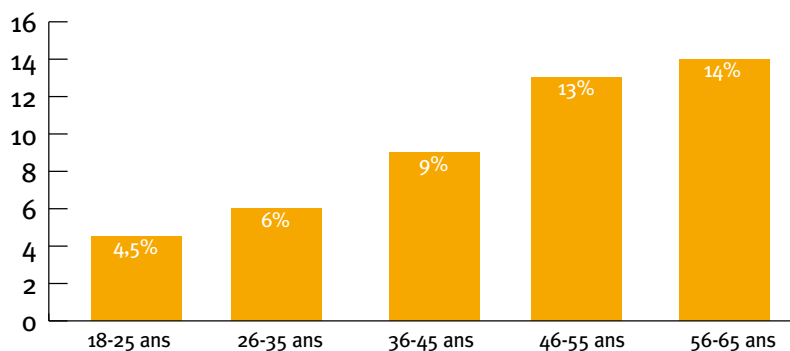
6% des 26-35 ans,

9% des 36-45 ans,

13% des 46-55 ans,

14% des 56-65 ans,

sont en situation d'illettrisme



La proportion de personnes en situation d'illettrisme est plus forte pour les groupes d'âge les plus élevés.

Très souvent on pense que l'illettrisme frappe surtout les jeunes générations. Certes 4,5% des jeunes de 18 à 25 ans sont confrontés à l'illettrisme alors que pour eux la fin de la scolarité obligatoire est encore très proche.

Ils ont passé plus de 10 ans à l'école et ne maîtrisent pas au terme de la scolarité obligatoire la lecture, l'écriture, la compréhension d'un message simple de la vie courante, ce qui est extrêmement préoccupant et appelle à conduire une politique active de prévention dès l'enfance, tout en s'assurant de la consolidation des compétences de base tout au long de la scolarité obligatoire.

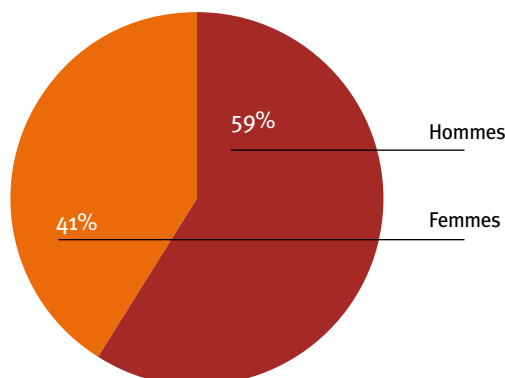
Mais la majorité des personnes en situation d'illettrisme a plus de 45 ans. À cette population confrontée à des difficultés quotidiennes, il faut apporter des solutions et informer largement sur cette réalité. Le pourcentage de personnes qui sont confrontées à l'illettrisme croît au fur et à mesure que l'âge augmente, ce qui invite à prévenir l'effritement des connaissances tout au long de la vie et à faire de la consolidation des compétences de base une donnée intégrée de manière permanente dans la formation tout au long de la vie.

Illettrisme : hommes ou femmes

3 100 000 personnes en situation d'illettrisme : hommes ou femmes ?

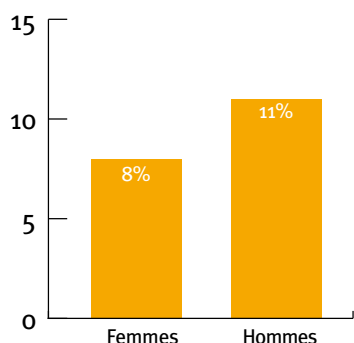
Parmi les 3 100 000 personnes concernées, **59%** sont des hommes, **41%** sont des femmes.

Les hommes en situation d'illettrisme (**59%** des personnes concernées) sont **plus nombreux que les femmes (41%)**



Quelle proportion de personnes en situation d'illettrisme selon le sexe ?

Lorsqu'on examine pour chaque sexe la proportion de personnes illettrées, on s'aperçoit que **parmi les hommes ce taux s'élève à 11%, et à 8% chez les femmes.**



Les hommes (11%) sont plus souvent en situation d'illettrisme que **les femmes (8%)**

Dans d'autres enquêtes ces tendances se confirment : les filles se débrouillent également mieux que les garçons en compréhension de l'écrit dans les tests de l'enquête PISA (Projet International pour le Suivi des Acquis des élèves de 15 ans) conduite par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) auprès des élèves de 15 ans.

Cette enquête n'avait pas pour objet de mesurer l'illettrisme mais elle a permis d'identifier la proportion de jeunes qui ne maîtrisaient pas les compétences de base nécessaires à leur pleine participation à la vie en société dans les pays industrialisés. Selon cette enquête, en moyenne dans les pays de l'OCDE, 6% des élèves de 15 ans ont de très grosses difficultés face à l'écrit (résultats PISA 2000).

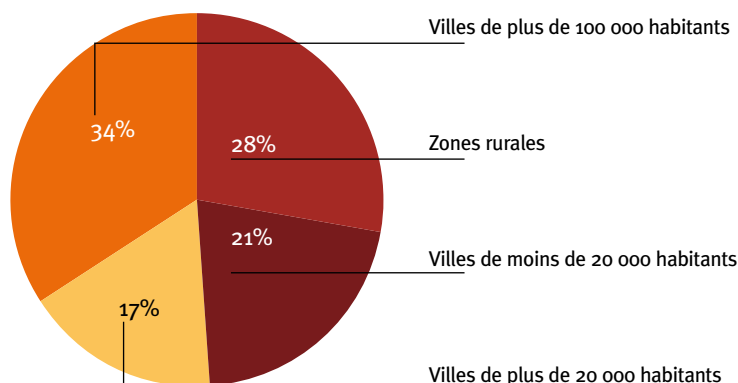
Les filles obtiennent également de meilleurs résultats aux tests de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) : 5,4% de garçons en grande difficulté contre 3,2% de filles - chiffres 2005 - 5,9% pour les garçons et 3,6% pour les filles - chiffres 2006).

Illettrisme et territoires

3 100 000 personnes en situation d'illettrisme : où vivent elles ?

28% vivent dans les zones rurales
21% dans les villes de moins de 20 000 habitants
17% dans les villes de plus de 20 000 habitants
34% dans les villes de plus de 100 000 habitants

La moitié des personnes en situation d'illettrisme soit environ **1,5 million**, vit dans les zones rurales ou faiblement peuplées, **l'autre moitié vit en zone urbaine**



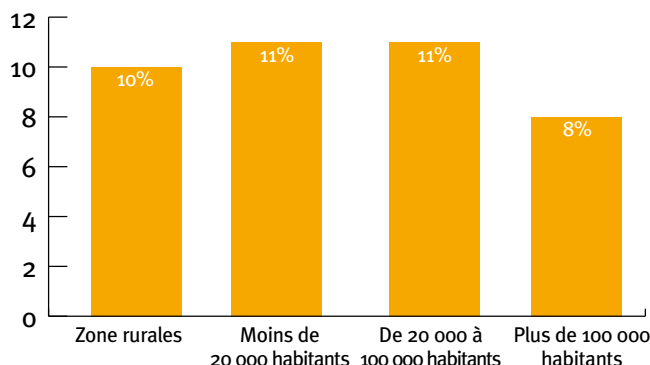
Combien de personnes en situation d'illettrisme dans les ZUS (Zones urbaines sensibles)?

10% des 3 100 000 personnes en situation d'illettrisme **vivent dans les ZUS**

Quelle est la proportion de personnes en situation d'illettrisme selon les différentes zones d'habitation ?

La proportion de personnes en situation d'illettrisme est de :

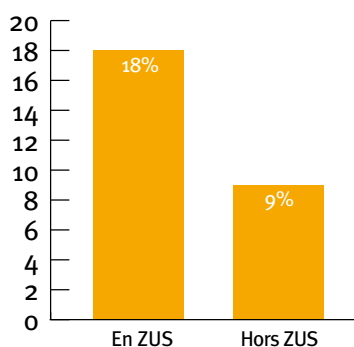
- 10%** dans les zones rurales
- 11%** dans les villes de moins de 20 000 habitants
- 11%** dans les villes de 20 000 à 100 000 habitants
- 8%** dans les villes de plus de 100 000 habitants



En pourcentage dans les zones rurales, 10% des personnes âgées de 18 à 65 ans ayant été scolarisées en France sont en situation d'illettrisme mais 8% dans les villes de plus de 100 000 habitants.

Dans les villes de plus de 100 000 habitants le pourcentage de personnes en situation d'illettrisme est donc plus faible que la moyenne nationale, qui s'élève à 9%.

Quelle est la proportion de personnes en situation d'illettrisme dans les zones urbaines sensibles ?



Lorsque l'on considère l'ensemble des 3 100 000 personnes confrontées à l'illettrisme, on observe que contrairement aux idées reçues, elles ne vivent pas majoritairement dans les grandes villes, encore moins dans les quartiers sensibles. La moitié vit dans les zones rurales ou faiblement peuplées (soit plus de 1,5 million), ce qui signifie que la politique de lutte contre l'illettrisme doit s'organiser sur tous les territoires notamment dans les zones rurales. Contrairement à certaines idées reçues, la politique de lutte contre l'illettrisme ne peut se confondre et se résumer à la seule politique de la ville.

Ainsi si l'on consacrait les efforts de manière exclusive aux ZUS, où résident 10% des personnes âgées de 18 à 65 ans en situation d'illettrisme, on s'exposerait à laisser de côté tous

ceux qui vivent ailleurs et sont les plus nombreux, soit plus de 2,8 millions de personnes.

Ces données, qui indiquent clairement que 90% des illettrés vivent ailleurs que dans les ZUS, doivent également inciter à la prudence dans l'affectation parfois exclusive et systématique du problème « illettrisme » aux habitants des quartiers sensibles qui connaissent d'autres difficultés.

Mais la lutte contre l'illettrisme doit bien évidemment être une composante essentielle des politiques de la ville puisque que dans les ZUS, le taux d'illettrisme s'élève au double de la moyenne nationale (18% contre 9%). Les efforts doivent y être soutenus aussi bien dans le domaine de la prévention dès l'enfance que dans celui de l'action pour lutter contre les situations d'illettrisme chez les jeunes et les adultes.

C'est donc sur tous les territoires que la politique de lutte contre l'illettrisme doit s'organiser. L'effort de l'ANLCI pour encourager le développement des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme dans toutes les régions va dans ce sens.

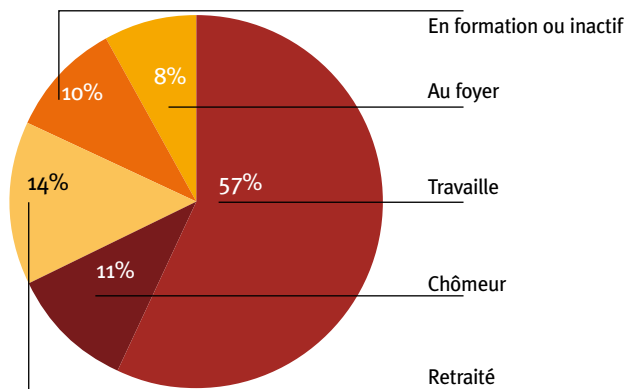
si 10% seulement des 3 100 000 personnes illettrées vivent dans les ZUS, dans ces zones urbaines sensibles le taux d'illettrisme est de 18%, soit le double de la moyenne nationale.

Illettrisme et emploi

Que font les 3 100 000 personnes en situation d'illettrisme ?

57% des personnes en situation d'illettrisme sont dans l'emploi
11% sont au chômage
14% sont retraitées
10% en formation ou en inactivité
8% sont au foyer

Pour aller plus loin dans l'analyse, si l'on retirait du champ de l'exploitation qui a porté sur les 18-65 ans les étudiants et les retraités qui du fait de leur état n'occupent pas encore ou n'occupent plus un emploi, le pourcentage de personnes illettrées dans l'emploi serait alors de 67%.



Près de la moitié des personnes en situation d'illettrisme a un emploi :

Plus de **1,8 million de personnes** occupant un emploi sont en situation d'illettrisme.

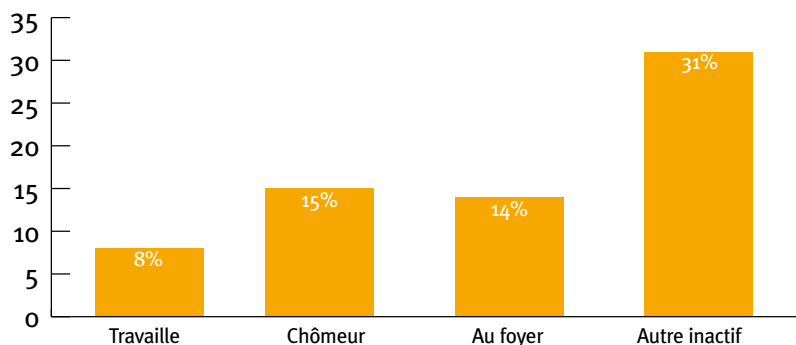
Quelle proportion de personnes en situation d'illettrisme selon la situation professionnelle ?

Cette analyse a été réalisée sur les personnes de 18 à 65 ans hors étudiants et retraités.

8% de ceux qui ont un emploi,
15% des chômeurs,
14% de ceux qui sont au foyer,
31% des autres inactifs,
sont en situation d'illettrisme.

■ **Champ** : personnes de 18 à 59 ans résidant en France métropolitaine et ayant commencé leur scolarité en France, ni étudiantes, ni retraitées.

■ **Lecture** : 8% des personnes dans l'emploi sont en situation d'illettrisme ; c'est le cas de 15% des personnes au chômage.



Parmi les personnes dans l'emploi, 8% sont en situation d'illettrisme.
Parmi les chômeurs, 15% sont en situation d'illettrisme.

Tous les illettrés ne sont pas des exclus.

Plus de la moitié d'entre eux travaillent, ont un emploi. Chaque jour pour faire face à leurs tâches ils doivent mettre en oeuvre de très habiles stratégies de contournement. Ils font tout pour cacher leurs difficultés, craignent d'être stigmatisés et mis à l'écart s'ils les révèlent. Pourtant **ces hommes et ces femmes ont réussi à construire des compétences sans avoir recours à l'écrit** et la majorité d'entre eux ont un emploi et font des efforts considérables. C'est pourquoi il faut cesser de définir ceux qui sont confrontés à l'illettrisme uniquement parce qu'ils ne savent pas, mais accepter de les reconnaître aussi pour ce qu'ils savent faire. C'est sur ce patrimoine de compétences qui sont les leurs qu'il faut s'appuyer pour leur redonner confiance, pour qu'ils osent prendre le risque de renouer avec les apprentissages sans être infantilisés, stigmatisés ou paralysés par la honte.

La lutte contre l'illettrisme touche donc de très près le monde du travail, de l'entreprise et s'inscrit **dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.**

Plus à l'aise dans leur travail, les personnes qui ont vaincu leur illettrisme le sont aussi plus dans la vie.

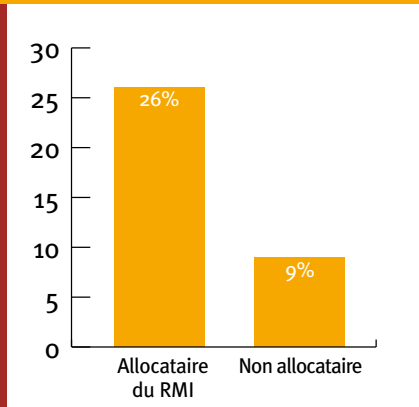
Mais 10% des illettrés sont au chômage et parmi les chômeurs le taux d'illettrés est de 15%, bien plus élevé que dans l'ensemble de la population, ce qui invite à intégrer fortement des actions de lutte contre l'illettrisme dans les parcours des demandeurs d'emploi et à mieux informer ceux qui les accueillent sur l'importance du nombre de ceux qui y sont confrontés.

Illettrisme et RMI

Parmi les 3 100 000 personnes en situation d'illettrisme, combien d'allocataires du RMI ?

5% seulement des 3 100 000 personnes en situation d'illettrisme sont allocataires du RMI.

Quel pourcentage de personnes en situation d'illettrisme parmi les allocataires du RMI ?



26% des allocataires du RMI sont en situation d'illettrisme

Le calcul du taux a été fait sur un échantillon faible, puisque seulement 5% des personnes illettrées sont allocataires du RMI.

Mais il ne faut pas sous estimer le phénomène illettrisme parmi les allocataires du RMI chez lesquels le taux de personnes confrontées à ces difficultés est très important, et s'élève à 26%. Plus d'un quart des allocataires du RMI sont en situation d'illettrisme, la proportion est donc trois fois plus élevée que dans l'ensemble de la population concernée.

Les personnes allocataires des minima sociaux ont pourtant beaucoup de problèmes à résoudre, des courriers qui arrivent, des démarches complexes à entreprendre ! Lorsque l'illettrisme s'en mêle, on imagine leurs difficultés. C'est pourquoi ceux qui les aident à traiter les autres urgences doivent être sensibilisés au problème de l'illettrisme pour que l'on puisse les accompagner vers la réacquisition de cette base de la base qui leur évitera bien des soucis au quotidien et les aidera à réussir leur réinsertion.

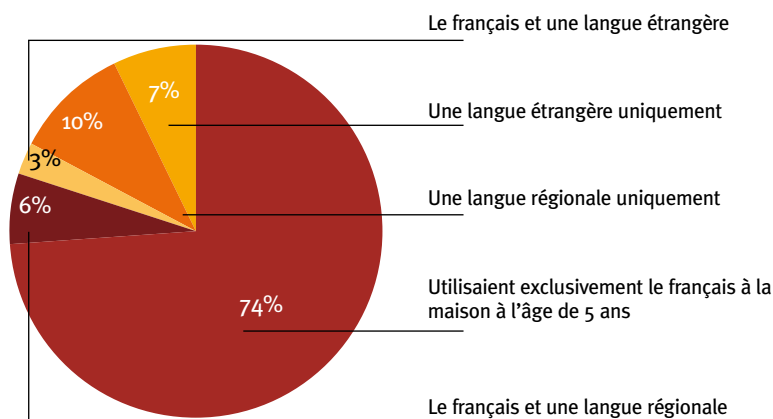
La lutte contre l'illettrisme doit donc constituer une composante importante des parcours de réinsertion des allocataires du RMI.

Illettrisme et langue maternelle

Quelle langue les personnes en situation d'illettrisme utilisaient-elles dans leur enfance ?

Parmi les 3 100 000 personnes en situation d'illettrisme,

- 74% utilisaient exclusivement le français à la maison à l'âge de 5 ans
- 6% le français et une langue régionale
- 3% le français et une langue étrangère
- 10% une langue régionale uniquement
- 7% une langue étrangère uniquement

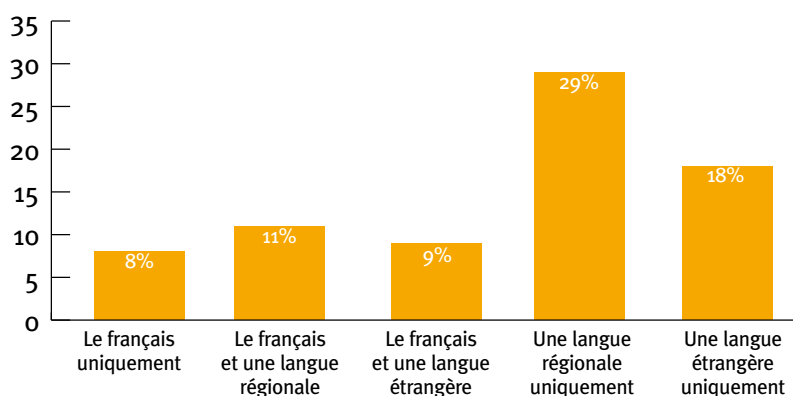


74% des personnes en situation d'illettrisme parlaient uniquement le français à la maison à l'âge de 5 ans

Quelle proportion de personnes en situation d'illettrisme selon la langue parlée ou reçue dans l'enfance ?

- 8% de ceux qui parlaient français uniquement,
- 11% de ceux qui parlaient français et une langue régionale,
- 9% de ceux qui parlaient français et une langue étrangère,
- 29% de ceux qui parlaient une langue régionale uniquement,
- 18% de ceux qui parlaient une langue étrangère uniquement,

sont en situation d'illettrisme



8% de ceux qui parlaient uniquement le français à la maison à l'âge de 5 ans sont en situation d'illettrisme.

Ce taux est multiplié par 2 ou 3 pour ceux à qui on parlait uniquement une langue étrangère ou une langue régionale.

La familiarité et l'usage exclusif du français durant l'enfance et les compétences à l'écrit à l'âge adulte en français sont très liés, même pour les personnes ayant été scolarisées en France : les personnes auxquelles à 5 ans, on ne parlait que dans une langue étrangère ou régionale sont deux à trois fois plus nombreuses à être en situation d'illettrisme que celles à qui on parlait uniquement le français.

Il faut donc bien sûr être attentif aux taux d'illettrisme en fonction de la langue parlée dans l'enfance. C'est chez ceux qui utilisaient le français à la maison à l'âge de 5 ans que le taux d'illettrisme est le plus faible. Ce qui renforce bien sûr l'importance de développer chez tous ceux qui vivent sur notre territoire l'apprentissage du français pour conjuguer les efforts.

Mais les trois quarts des illettrés parlaient uniquement le français à la maison à l'âge de 5 ans. **Illettrisme et immigration ne doivent donc pas être confondus abusivement. La lutte contre l'illettrisme ne doit pas être confondue avec la politique linguistique en faveur des migrants,** avec l'apprentissage du Français Langue Étrangère (FLE).

Le problème de l'illettrisme ne doit pas être renvoyé de manière systématique vers les populations immigrées : la plus grande partie de ceux qui y sont confrontés ne sont pas des immigrés.

Une première en France : la mesure de l'illettrisme dans l'enquête IVQ¹ de l'INSEE 2004-2005 en partenariat avec l'ANLCI

L'enquête IVQ = un objectif plus large que la mesure de l'illettrisme

IVQ est une enquête conduite pour mesurer le niveau de compétences à l'écrit face à des tâches de la vie quotidienne et pour étudier l'influence des facteurs sociaux, professionnels, géographiques, scolaires sur ce niveau.

Cette enquête a été réalisée par l'INSEE, avec l'appui de nombreuses institutions :

- le ministère de l'Éducation nationale
- le ministère du travail
- le ministère de la culture
- le centre de recherches en économie et statistiques
- la délégation interministérielle à la ville
- l'observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale
- l'Institut National des Études Démographiques (Ined)

Et tout particulièrement l'ANLCI pour la mesure de l'illettrisme.

Des équipes de chercheurs de Lyon 2, Paris 5, Rennes 2 ont été associées².

La collecte a eu lieu d'octobre 2004 à janvier 2005, 10 000 ménages ont été enquêtés.

Sur quelles bases l'échantillon a-t-il été tiré ?

Pour procéder à un tirage aléatoire sur la population générale, l'INSEE a eu recours aux fichiers exhaustifs nationaux qui étaient à sa disposition, c'est-à-dire au fichier des logements. Cette méthode a permis de créer un échantillon de logements réparti sur l'ensemble du territoire métropolitain tenant compte de l'importance démographique de chaque région. Toujours dans le souci d'obtenir un échantillon ayant la meilleure qualité possible ; il a été décidé de n'interroger qu'une personne par adresse, lorsque l'on pouvait trouver à l'adresse tirée au hasard au moins une personne pouvant entrer dans le champ de l'enquête proposée.

Les supports utilisés étaient proches de la vie quotidienne. **Pour la mesure de l'illettrisme, le module ANLCI a été intégré dans le parcours d'exercices proposés aux personnes enquêtées.**

Qu'a-t-on mesuré en général ?

La compréhension écrite, la lecture et l'écriture de mots isolés, la compréhension orale, la numération, c'est-à-dire le calcul, que l'on utilise dans la vie quotidienne.

Un questionnaire biographique a été proposé aux enquêtés pour mieux connaître leurs parcours de vie, leurs origines, les lieux où ils vivent..., savoir s'ils ont été scolarisés ou non en France.

¹ Enquête Information et Vie Quotidienne

² Pour le module d'orientation, le module oral et le module ANLCI, il s'agit de l'équipe du laboratoire PsyEF de l'Université Lyon 2, dirigé par Jean-Marie Besse, pour les modules numération, de l'équipe de Camilo Charron et Claire Meljac de l'Université Rennes 2 et de l'hôpital St Anne, et pour le module haut de l'équipe d'Hubert Tardieu de l'Université Paris V.

Organisation générale de l'enquête



Comme l'indique le schéma, dans chaque ménage on a sélectionné une personne à interroger et on lui a proposé une série d'épreuves, regroupée en différents modules :

Le module d'orientation

Il permet de situer le niveau de chaque personne et de la diriger vers les modules suivants en fonction des résultats obtenus aux épreuves proposées dans cette première série d'exercices.

Ce module d'orientation propose la lecture de mots, des questions de compréhension d'un texte simple (un programme de télévision), et cinq questions de calcul simple.

Le module oral

Il s'agit de mesurer la capacité à comprendre un message oral. On s'appuie dans cette épreuve sur deux messages enregistrés que l'on fait écouter aux personnes enquêtées : un message de la sécurité routière dit par un homme, un bulletin météo dit par une femme.

En fonction des résultats obtenus au module d'orientation

Les personnes sont orientées vers d'autres séries d'exercices :

- le module haut pour ceux qui n'ont pas montré de problèmes (80% des personnes interrogées),
- le module bas dit module ANLCI pour ceux qui ont montré des problèmes et difficultés (20% des personnes interrogées).

À ceux qui sont «entre les deux» on propose un module intermédiaire qui permet de les diriger soit vers le module haut soit vers le module bas ANLCI en fonction de leurs résultats.

Le module ANLCI, pour la mesure de l'illettrisme

Les personnes qui ont été dirigées vers ce module se voient proposer un certain nombre d'exercices, dont :

- une dictée de mots (il s'agit d'une liste de courses pour la maison),
- une épreuve de lecture de mots (il s'agit de lire la couverture d'un CD et les titres des chansons) et une épreuve de compréhension d'un texte.

Le module numératie (calcul)

Toutes les personnes se voient ensuite proposer le module « Numératie » : une série d'épreuves de calcul de différents niveaux. Les personnes sont orientées vers ces différents niveaux en fonction des résultats obtenus lors des questions de calcul posées dans la première série d'épreuves du module d'orientation. Toutes les questions de calcul se réfèrent à la vie courante (exemple : à la gare, X personnes montent dans le train et Y en descendent. Y a-t-il plus ou moins de passagers qu'avant l'arrêt etc...)

Le module biographique

Il est proposé à tous. Ce module comprend comme son nom l'indique une série de questions sur la vie des personnes interrogées et permet notamment de savoir si elles ont ou non été scolarisées en France.

Les questions concernent la langue, la scolarité, la famille, la situation professionnelle, la situation matérielle, le lieu de vie, les pratiques de lecture etc...

Pour les personnes qui ont montré des difficultés avec l'écrit aux épreuves précédentes, on pose notamment des questions pour chercher à comprendre leurs difficultés dans la vie quotidienne et comment elles les contournent.

La mesure de l'illettrisme

Le module biographique permet de savoir si les personnes interrogées ont été scolarisées en France : c'est la donnée indispensable pour caractériser l'illettrisme et pouvoir ensuite le mesurer.

Une fois ces personnes sélectionnées (elles représentent 90% des personnes âgées de 18 à 65 ans vivant en France), on détermine parmi celles qui ont été dirigées vers le module ANLCI le nombre de celles qui sont en dessous du seuil qui caractérise une situation d'illettrisme.

Comment a-t-on déterminé le seuil en dessous duquel on est illettré ?

Le module ANLCI a été conçu pour évaluer les compétences des personnes dans 3 grands domaines : lecture de mots, compréhension d'un texte simple, écriture de mots. Des tests standardisés ont été conçus pour permettre cette évaluation.

Chaque personne passant le module ANLCI se voit ainsi attribuer un pourcentage de réussite dans les trois domaines. En fonction de ses résultats, elle est classée dans l'une des quatre catégories :

Pas de difficultés : si la personne interrogée a obtenu plus de 80% de réussite dans les trois domaines.

Des difficultés : si la personne interrogée a obtenu entre 60% et 80% de réussite dans un des trois champs, mais aucun score inférieur à 60% de réussite.

Fortes difficultés : si la personne interrogée a obtenu entre 40% et 60% de réussite dans un des trois champs, mais aucun score inférieur à 40% de réussite.

Graves difficultés : si la personne interrogée a obtenu un score de réussite de moins de 40% dans un domaine au moins.

Les personnes classées dans les catégories « fortes difficultés » et « graves difficultés » qui ont été scolarisées en France sont considérées en situation d'illettrisme.

Illettrisme : quels chiffres pour les jeunes de moins de 18 ans ?

Les données recueillies à l'issue de la JAPD

Pour les jeunes de moins de 18 ans, nous disposons des chiffres fournis par le Ministère de la Défense et le Ministère de l'Education Nationale à l'issue des tests auxquels sont soumis les jeunes garçons et filles âgés de 17 ans. Ces tests n'ont pas pour objet de mesurer uniquement l'illettrisme mais ont une vocation beaucoup plus large, de mesure des compétences des jeunes face à l'écrit. Rappelons que **l'illettrisme qualifie la situation des jeunes qui éprouvent de très graves difficultés face à l'écrit au point de ne pas lire, écrire un message très simple** et qu'il ne recouvre pas la situation de tous ceux, qui, à des degrés divers, ont certaines difficultés avec l'écrit. Si plus de 10% des jeunes à l'issue de la scolarité obligatoire éprouvent des difficultés face à l'écrit, le pourcentage de ceux qui ne maîtrisent pas la base de la base et éprouvent des difficultés si graves qu'elles peuvent entrer dans la définition de l'illettrisme s'élève en 2005 à 4,3% (4,8% en 2006 et 4,9% en 2007) de la classe d'âge ce qui représente environ 30 000 jeunes concernés.

Contexte de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense

Conformément à la loi du 28 octobre 1997, tous les jeunes français garçons et filles d'environ 17 ans, après avoir effectué les formalités du recensement à 16 ans, sont appelés à participer à une journée d'information sur la défense dénommée **Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)**. Ce dispositif, mis en place à compter du 3 octobre 1998, concerne l'ensemble des départements métropolitains ainsi que les régions d'Outre-Mer. L'attestation de participation à la JAPD est indispensable pour passer tout diplôme d'Etat mais aussi le permis de conduire.

Depuis 2000, les jeunes français garçons et filles sont conviés aux JAPD. Ce sont ainsi près de 800 000 jeunes qui passent des tests de maîtrise du français écrit chaque année.

Un faible niveau de réussite aux épreuves oriente le jeune concerné vers un entretien d'information sur l'aide que peut lui apporter le réseau d'insertion (missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) et les organismes ou associations travaillant à la remise à niveau dans la région de résidence du jeune). Si le jeune est scolarisé, un signalement à l'inspection académique (ou rectorat) dont dépend son établissement scolaire est fait, ainsi qu'aux directions diocésaines (pour l'enseignement catholique) et aux directions régionales de l'agriculture et de la forêt (pour l'enseignement agricole).

Cette opération qui mobilise depuis 1998 des milliers de personnels de la Défense permet d'avoir des informations précieuses sur le nombre de jeunes en situation d'illettrisme. Malheureusement, les tests ayant été modifiés le 1^{er} janvier 2004, il est impossible de disposer d'une série statistique qui permette de faire émerger des tendances sur plusieurs années. L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) avait alors rappelé et rappelle encore aujourd'hui l'importance de la pérennité des indicateurs pour disposer d'éléments de comparaison dans le temps, qui permettent de mesurer les évolutions et l'impact des politiques mises en place.

Néanmoins les chiffres disponibles¹ sont fort utiles pour les responsables locaux afin de décider du dimensionnement des programmes d'aide destinés aux jeunes en situation d'illettrisme. Il faut rappeler cependant que les tests n'étant pas exactement semblables à ceux d'IVQ, il n'est pas possible de comparer directement les chiffres même si globalement, en première approche, ils sont du même ordre. (4,3% pour les 17-19 ans à la JAPD en 2005, 4,8% en 2006 et 4,9 en 2007, 4,5% pour les jeunes 18-25 ans dans l'enquête IVQ - 2004-2005).

Les résultats

Rappelons que les comparaisons entre les résultats relevés dans les différents territoires sont à manier avec prudence. Pour ce qui est de la comparaison des résultats entre différentes régions ou académies, on doit se rappeler que ces derniers peuvent cacher des disparités très importantes dans les territoires qui les composent. Au niveau des départements, surtout les plus petits, des phénomènes locaux non maîtrisés peuvent affecter marginalement les résultats. Il est donc plus prudent dans l'usage des chiffres de considérer l'ordre de grandeur plutôt que les chiffres eux-mêmes.

Les chiffres reproduits ci-dessous ont été fournis à la demande de l'ANLCI par la Mission Liaison Partenariat du Ministère de la Défense d'après un travail effectué par la Direction de l'Evaluation de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère de l'Education nationale.

¹ Fournis par la Mission de Liaison Partenariat du ministère de la Défense, après calculs de la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Les chiffres nationaux, régionaux et départementaux en 2004, 2005, 2006 et 2007

En 2005, en France 4,3% des jeunes reçus à la JAPD sont en situation d'illettrisme, 4,8% en 2006 et 4,9% en 2007

Jeunes en situation d'illettrisme par région

	2004	2005	2006	2007
Ile-de-France	3,8%	3,9%	4,5%	4,7%
Champagne-Ardenne	6,4%	5,3%	5,2%	6,0%
Picardie	6,8%	7,0%	8,1%	8,3%
Haute-Normandie	5,2%	5,4%	6,8%	6,0%
Centre	4,4%	4,0%	4,3%	4,8%
Basse-Normandie	4,8%	4,9%	5,6%	5,3%
Bourgogne	5,1%	4,5%	5,3%	4,8%
Nord-Pas-de-Calais	7,2%	6,7%	7,5%	7,8%
Lorraine	3,6%	3,7%	4,0%	4,0%
Alsace	5,2%	5,2%	5,3%	4,9%
Franche-Comté	4,6%	2,9%	2,8%	3,6%
Pays de la Loire	3,8%	3,8%	4,1%	3,9%
Bretagne	3,1%	3,1%	3,3%	3,6%
Poitou-Charentes	4,6%	4,2%	4,1%	4,8%
Aquitaine	3,7%	4,0%	4,4%	5,0%
Midi-Pyrénées	2,7%	2,6%	3,4%	4,1%
Limousin	4,0%	3,7%	3,9%	4,4%
Rhône-Alpes	3,5%	3,7%	4,1%	3,9%
Auvergne	3,2%	3,1%	2,6%	2,5%
Languedoc-Roussillon	5,2%	4,8%	5,0%	5,2%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	5,1%	4,5%	4,9%	5,4%
Corse	5,9%	3,1%	4,5%	5,5%
Ensemble	4,4%	4,3%	4,8%	4,9%

Jeunes en situation d'illettrisme par département

	2004	2005	2006	2007
01 Ain	3,8%	4,7%	4,1%	4,4%
02 Aisne	7,7%	8,1%	9,0%	9,5%
03 Allier	3,9%	3,6%	3,1%	3,2%
04 Alpes-de-Haute-Provence	4,7%	3,3%	4,1%	3,9%
05 Hautes-Alpes	3,0%	2,4%	2,9%	3,0%
06 Alpes-Maritimes	4,1%	3,4%	4,2%	5,5%
07 Ardèche	4,0%	3,9%	4,6%	4,2%
08 Ardennes	7,0%	6,6%	6,3%	6,7%
09 Ariège	3,8%	2,7%	3,4%	5,6%
10 Aube	6,7%	4,7%	4,7%	6,1%
11 Aude	4,0%	4,5%	4,0%	4,6%
12 Aveyron	1,5%	1,9%	2,9%	3,3%
13 Bouches-du-Rhône	5,8%	5,3%	5,6%	5,7%
14 Calvados	5,2%	4,8%	5,0%	4,7%
15 Cantal	3,2%	2,7%	2,8%	2,8%
16 Charente	5,4%	4,6%	4,6%	5,0%
17 Charente-Maritime	4,0%	4,0%	4,0%	4,6%
18 Cher	4,5%	3,7%	4,5%	4,9%
19 Corrèze	3,6%	3,5%	3,5%	4,1%
21 Côte-d'Or	4,7%	4,4%	5,0%	4,2%
22 Côtes d'Armor	4,0%	3,6%	3,9%	4,6%
23 Creuse	5,0%	4,9%	4,4%	7,1%
24 Dordogne	3,8%	3,7%	4,5%	4,7%
25 Doubs	4,2%	2,2%	2,2%	2,6%
26 Drôme	4,7%	4,7%	5,8%	5,3%
27 Eure	5,5%	5,9%	7,3%	6,2%
28 Eure-et-Loire	4,9%	3,8%	4,4%	5,6%
29 Finistère	3,1%	2,7%	3,1%	3,4%
2A Corse-du-Sud	5,9%	3,1%	5,3%	6,5%
2B Haute-Corse	5,9%	3,1%	3,7%	4,2%
30 Gard	6,4%	7,2%	6,9%	6,6%
31 Haute-Garonne	2,4%	2,5%	3,4%	4,0%
32 Gers	2,7%	1,9%	3,3%	4,1%
33 Gironde	4,0%	4,2%	4,7%	5,4%
34 Hérault	5,1%	3,6%	3,9%	4,8%
35 Ille-et-Vilaine	3,0%	3,1%	3,5%	3,7%
36 Indre	4,3%	4,4%	5,6%	5,1%
37 Indre-et-Loire	4,5%	3,8%	3,8%	4,0%
38 Isère	3,2%	3,4%	3,6%	3,9%
39 Jura	5,0%	2,8%	2,8%	3,9%
40 Landes	3,9%	4,2%	4,2%	4,6%
41 Loir-et-Cher	4,6%	4,0%	4,5%	4,8%
42 Loire	4,1%	4,2%	4,4%	4,5%
43 Haute-Loire	3,3%	2,9%	2,3%	2,2%
44 Loire-Atlantique	3,7%	3,6%	3,6%	3,2%
45 Loiret	3,9%	4,1%	4,2%	5,0%
46 Lot	2,6%	2,5%	3,4%	4,1%
47 Lot-et-Garonne	3,7%	4,6%	4,9%	6,1%

	2004	2005	2006	2007
48 Lozère	4,2%	4,5%	4,3%	6,5%
49 Maine-et-Loire	4,3%	3,9%	4,1%	4,1%
50 Manche	4,3%	4,5%	5,1%	4,4%
51 Marne	6,4%	5,1%	5,0%	6,1%
52 Haute-Marne	5,1%	4,7%	4,6%	4,7%
53 Mayenne	3,1%	4,1%	4,2%	4,3%
54 Meurthe-et-Moselle	3,2%	3,1%	3,9%	3,5%
55 Meuse	3,4%	3,5%	4,1%	4,9%
56 Morbihan	2,4%	3,2%	2,9%	3,1%
57 Moselle	3,8%	3,9%	4,1%	4,2%
58 Nièvre	5,8%	4,7%	5,0%	4,4%
59 Nord	6,9%	6,7%	7,3%	7,4%
60 Oise	6,0%	6,3%	7,9%	7,8%
61 Orne	4,8%	5,8%	7,7%	8,0%
62 Pas-de-Calais	7,8%	6,8%	8,0%	8,4%
63 Puy-de-Dôme	2,8%	3,0%	2,5%	2,1%
64 Pyrénées-Atlantiques	3,0%	3,3%	3,4%	3,7%
65 Hautes-Pyrénées	3,2%	3,1%	4,1%	4,7%
66 Pyrénées-Orientales	4,9%	4,1%	5,3%	4,1%
67 Bas-Rhin	4,4%	5,1%	5,4%	4,7%
68 Haut-Rhin	6,1%	5,3%	5,2%	5,0%
69 Rhône	3,8%	4,0%	4,1%	3,9%
70 Haute-Saône	5,4%	4,1%	3,6%	5,1%
71 Saône-et-Loire	4,6%	3,8%	5,4%	4,6%
72 Sarthe	4,3%	4,7%	5,9%	5,3%
73 Savoie	2,3%	2,5%	3,1%	2,6%
74 Haute-Savoie	2,5%	2,5%	3,8%	2,6%
75 Paris	3,0%	2,7%	2,9%	3,3%
76 Seine-Maritime	5,1%	5,1%	6,6%	5,9%
77 Seine-et-Marne	4,1%	3,5%	4,1%	4,6%
78 Yvelines	2,7%	3,0%	3,1%	3,5%
79 Deux-Sèvres	4,4%	3,3%	4,3%	5,0%
80 Somme	7,0%	7,0%	7,5%	8,0%
81 Tarn	3,1%	2,4%	2,9%	4,3%
82 Tarn-et-Garonne	3,9%	3,9%	4,0%	4,0%
83 Var	4,5%	3,9%	4,3%	5,1%
84 Vaucluse	6,3%	5,3%	5,8%	5,6%
85 Vendée	3,4%	3,2%	3,4%	3,7%
86 Vienne	4,9%	4,7%	3,8%	4,7%
87 Haute-Vienne	3,9%	3,4%	4,0%	3,7%
88 Vosges	4,2%	4,2%	4,3%	4,2%
89 Yonne	5,9%	5,6%	5,7%	6,5%
90 Territoire de Belfort	3,9%	3,6%	3,7%	4,2%
91 Essonne	3,2%	3,4%	4,3%	4,2%
92 Hauts-de-Seine	2,9%	2,9%	3,1%	3,6%
93 Seine-Saint-Denis	6,5%	7,1%	8,1%	8,5%
94 Val-de-Marne	3,7%	4,6%	4,9%	4,7%
95 Val-d'Oise	4,5%	4,5%	5,4%	5,6%
Ensemble	4,4%	4,3%	4,8%	4,9%

En savoir plus sur l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

UN GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC POUR
LUTTER ENSEMBLE CONTRE L'ILLETTRISME

Pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base



L'illettrisme, un mot que l'on voudrait ne plus avoir à employer mais...

860 millions d'hommes et de femmes sont, dans le monde, confrontés à l'incapacité de lire, d'écrire, de compter, privés des plus simples compétences de base. Les pays industrialisés, où la scolarité est obligatoire, ne sont pas épargnés.

Pour qualifier la situation de ceux qui connaissent ces difficultés à tous les âges de la vie alors qu'ils ont été scolarisés, et la distinguer de celle des personnes qui ne sont jamais allées à l'école, la France a choisi le terme d'**illettrisme**. Un mot dur, qui suscite la réaction, l'indignation, mais qui est encore aujourd'hui nécessaire pour que ceux qui y sont confrontés ne soient pas oubliés car ils ont pour caractéristique de chercher à cacher une situation trop souvent synonyme d'échec.

L'illettrisme est un problème criant qui se tait.

Mettons-nous d'accord sur les mots

- Pour les personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante, on parle d'**illettrisme**.

Il s'agit alors de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.

- Pour les personnes qui n'ont jamais été scolarisées, on parle d'**analphabétisme**. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier apprentissage.

- Et enfin, pour les nouveaux arrivants dans un pays dont ils ne parlent pas la langue, il s'agit de son apprentissage. En France, on parle du "**Français langue étrangère**".

En finir avec les idées reçues...

Etre illettré, c'est ne pas disposer, après avoir été pourtant scolarisé, des compétences de base (lecture, écriture, calcul) suffisantes pour faire face de manière autonome à des situations courantes de la vie quotidienne : écrire une liste de courses, lire une notice de médicament ou une consigne de sécurité, rédiger un chèque, utiliser un appareil, lire le carnet scolaire de son enfant, entrer dans la lecture d'un livre...

On a beaucoup d'idées reçues sur les personnes en situation d'illettrisme, dans une société où la reconnaissance se fonde trop souvent sur la seule réussite scolaire, et sans tenir compte des compétences acquises tout au long de la vie. Pour ne pas stigmatiser ceux qui sont confrontés à cette situation, il faut trouver le moyen de leur redonner confiance, pour qu'ils osent prendre le risque de réapprendre.

C'est une situation qu'il faut tenter de prévenir le plus possible car l'illettrisme prend souvent racine dès l'enfance, et même la petite enfance. Il s'agit de préparer l'entrée dans les premiers apprentissages, de conforter et de consolider les compétences de base tout au long de la scolarité obligatoire, mais aussi tout au long de la vie.

Sans être nécessairement synonyme d'exclusion, l'illettrisme peut isoler et freiner l'insertion sociale, l'accès à l'emploi et la mobilité professionnelle de ceux qui y sont confrontés. C'est une entrave au progrès individuel et collectif. Mais c'est une situation dont on peut sortir. Des hommes et des femmes de tous les âges et qui vivent dans des contextes très différents y sont confrontés ; les situations de rupture (échec scolaire, travail, santé, famille...) peuvent contribuer à cet effritement des connaissances, mais des solutions appropriées pour remettre en route les processus d'apprentissage existent pour tous.

C'est pourquoi il faut agir sur tous les fronts, à tous les âges de la vie, au plus près des personnes et des territoires, de manière coordonnée et pérenne si l'on veut vraiment prévenir et résorber l'illettrisme.

Agir contre l'illettrisme, c'est permettre à chacun d'acquérir ou de réacquérir ce socle fonctionnel, cette base de la base en lecture, écriture et calcul, ces compétences de base nécessaires aux actes simples de la vie quotidienne, pour être plus autonome dans sa vie familiale, professionnelle et citoyenne.

Réunir pour mieux agir

Plus qu'un slogan, une véritable méthode de travail et d'organisation

Créée en octobre 2000, l'ANLCI mobilise et travaille avec et pour ceux qui agissent et peuvent agir au niveau institutionnel et sur le terrain pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Son rôle est de fédérer et d'optimiser les énergies, les actions et les moyens de tous ces décideurs et acteurs pour accroître la visibilité et l'efficacité de leur engagement, de produire ce qui manque pour que la lutte contre l'illettrisme puisse changer d'échelle dans notre pays.

Groupement d'intérêt public, structure souple réunissant partenaires publics et privés, elle organise le partage du travail, dans le cadre des compétences et champs d'intervention propres à chacun ; elle n'accorde pas de subventions, mais travaille à produire de la valeur ajoutée à travers un plan d'action qui conjugue les efforts de tous. Son organisation traduit la volonté de permettre à chacun de participer aux prises de décision et de prendre part à une action commune et concertée.

Afin que chacun comprenne mieux la place qui lui revient, l'ANLCI s'est dotée dès 2003 d'un outil structurant : le **cadre national de référence**, point d'ancrage d'une politique nationale transversale, cohérente et partagée.

Lors du renouvellement de sa convention constitutive en 2005, le champ d'intervention du groupement d'intérêt public ANLCI a été confirmé et s'est élargi autour de **trois axes forts** :

Mesurer

L'ANLCI est chargée de promouvoir, tant au niveau national, territorial, que local, toutes les actions concourant à **mesurer, prévenir** et **agir** contre l'illettrisme et à **favoriser** l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.

Organiser

L'ANLCI **fédère et optimise** les moyens mobilisés par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile dans la lutte contre l'illettrisme au niveau national et territorial.

Outiller

L'ANLCI **accompagne** et aide les acteurs qui réalisent des actions de lutte contre l'illettrisme à se professionnaliser et à développer leurs compétences.

**Pour rendre effectif l'accès de tous
à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base**

Une structure légère et réactive

Une **équipe nationale opérationnelle** d'une douzaine de personnes, chargés de mission nationaux et secrétariat, pour animer la politique nationale et coordonner le réseau des chargés de mission régionaux, dirigée par Marie-Thérèse Geffroy.

Des **chargés de mission régionaux**, nommés par les Préfets de région et la directrice de l'Agence, en concertation avec les Conseils régionaux, pour animer la politique régionale de lutte contre l'illettrisme, préparer et coordonner les plans d'action régionaux.

Un **conseil d'administration**, présidé par Antoine Martin, un **comité consultatif**, et un **comité scientifique et de l'évaluation** (cf. page 6).

Dans tous les secteurs d'activité

L'ANLCI a engagé des démarches contractuelles ciblées dans le secteur des entreprises publiques et privées ou celui de l'accompagnement des jeunes : accord cadre pour la formation de base des salariés des PME, des offices de HLM et régies de quartier, des entreprises de propreté, de l'agroalimentaire, des carrières et matériaux de construction, de l'hospitalisation privée, de l'artisanat, du commerce de gros, de l'industrie hôtelière, des agents de la fonction publique territoriale, accord cadre pour le développement du dispositif «Savoirs pour réussir» destinés aux jeunes repérés en situation d'illettrisme lors de la journée d'appel et de préparation à la défense en lien avec la Fondation des Caisses d'Epargne pour la Solidarité.

L'ANLCI

Rassemble, mobilise, organise

L'ANLCI a pour vocation d'organiser le partenariat au niveau national et territorial dans tous les champs d'action que recouvre la lutte contre l'illettrisme : prévention, éducation, formation des adultes, monde du travail et de l'entreprise, insertion, action sociale, culture.

Au niveau national

Le conseil d'administration réunit ministères, organismes publics, collectivités, entreprises et partenaires sociaux pour décider des orientations. Le comité consultatif représente la société civile et rassemble tous ceux qui ont une part à prendre dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme : organisations familiales et de parents d'élèves, organisations professionnelles, syndicales et consulaires, associations et institutions associées. Le comité scientifique et de l'évaluation apporte l'appui et la vision de formateurs, chercheurs et experts.

Au niveau territorial

Dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration, en prenant appui sur l'équipe nationale, sur le cadre national de référence et sur les évaluations de l'illettrisme, les chargés de mission régionaux de l'ANLCI élaborent, mettent en oeuvre et assurent le suivi des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme afin de mettre en cohérence l'action de l'Etat, de ses agences associées, des collectivités territoriales, de la société civile et des acteurs de l'économie.

En faisant connaître et partager le diagnostic régional, les objectifs stratégiques de l'action publique en région, les moyens mobilisés pour prévenir et lutter contre l'illettrisme à tous les âges de la vie, ces plans régionaux mobilisent dans la durée et de manière opérationnelle l'ensemble des acteurs.

Au niveau international

L'ANLCI participe aux échanges de pratiques et à l'harmonisation des méthodes avec des organisations internationales et européennes (OCDE, UNESCO, Commission Européenne), et différents pays (Québec, Allemagne, Belgique, Suède, Hongrie, Angleterre, Pologne, Suisse...).

Cherche, trouve et fait connaître

les pratiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui réussissent

Le Forum Permanent des Pratiques a été mis en place dès 2004 par l'ANLCI avec l'appui du Fonds Social Européen, et s'engage aujourd'hui dans sa troisième phase, toujours au plus près des territoires. Il permet de donner une cohérence d'ensemble au foisonnement des actions qui existent, et de mettre en valeur ce qui marche.

D'une manière pragmatique, ce qui fonctionne bien sur le terrain, à la base, auprès des personnes, devient la source des recommandations pour agir.

Il s'agit d'identifier les bonnes pratiques, de les formaliser pour les valoriser, et de proposer des démarches et des outils concrets. Il ne s'agit pas de travailler partout sur tout, mais plutôt de se partager la tâche entre régions pour que l'on puisse ensemble couvrir tous les champs, tous les âges de la vie, et tous les publics concernés, et disposer d'un capital d'outils opérationnels commun.

La mobilisation, au cours des deux premières étapes du Forum (2004-2005 puis 2006-2007), a été très forte.

Entre décembre 2006 et début 2007, plus de 3 000 acteurs de l'éducation, de la formation, de l'entreprise, de l'insertion, de la culture, décideurs, chercheurs, intervenants salariés et bénévoles se sont retrouvés pour partager les pratiques qui réussissent pour prévenir et lutter contre l'illettrisme, après un travail de terrain mené dans toutes les régions.

La troisième phase du Forum (2008-2010) va se centrer sur trois grands domaines : prévention – insertion – évolution professionnelle.

L'objectif : distinguer, rendre encore plus visibles et accessibles les bonnes pratiques par l'attribution d'une signature Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI, une sorte de label de qualité.

Ainsi, tous ceux qui agissent pourront entrer dans une démarche de progrès, reconnue, qui améliorera l'efficacité de leur action auprès des personnes.

Aujourd'hui des outils et des productions nationales et régionales sont accessibles sur le site www.anlci.gouv.fr, espace Forum permanent des Pratiques.

Pour aller plus loin :

» Le journal *L'Essentiel* (disponible auprès de l'ANLCI et sur www.anlci.gouv.fr) permet de retrouver sous une forme synthétique et illustrée des exemples de ces bonnes pratiques dans tous les champs de la lutte contre l'illettrisme, à tous les âges de la vie.

» L'ouvrage *Lutter ensemble contre l'illettrisme*, publié par l'ANLCI aux éditions Autrement, écrit par Jérôme Lepeyre et Emmanuelle Parra-Ponce, journalistes de l'AEF et sorti en librairie en septembre 2008, propose un panorama des bonnes pratiques identifiées dans le cadre du Forum Permanent des Pratiques et de nombreux témoignages, entretiens, outils permettant d'aller plus loin pour mieux connaître et partager ces pratiques réussies.

» Le dvd du Forum Permanent des Pratiques (octobre 2008) présente des reportages sur des actions, des interviews de spécialistes et des témoignages de personnes en situation d'illettrisme.

» L'espace Forum Permanent des Pratiques du site www.anlci.gouv.fr

Informe, sensibilise, outille

Des services accessibles à tous :

- » Un numéro Indigo Illettrisme Info Service territorialisé 08 20 33 34 35
- » Le site de l'ANLCI, avec son annuaire des services
- » Le journal trimestriel ANLCI Infos, disponible auprès de l'ANLCI et sur www.anlci.gouv.fr

Des réalisations et publications, présentées dans la partie « infos pratiques » du site www.anlci.gouv.fr :

Les plaquettes et dossiers (« Combien ? » Exploitation par l'ANLCI de l'enquête Insee IVQ - 2007), les brochures de sensibilisation (comme « La formation de base : l'atout gagnant de votre entreprise » ou « le bénévolat : un engagement de qualité... »), les guides thématiques, les rapports, les actes de colloques (« Lutter ensemble contre l'illettrisme, politiques et pratiques d'autres pays » - 2002), « Action culturelle et lutte contre l'illettrisme » (2006),...), retrouvez toutes nos productions accessibles à tous et disponibles sur demande auprès de l'ANLCI.



Les membres de l'ANLCI

Un Conseil d'administration

Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité - Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi - Ministère de la justice - Ministère de la défense et anciens combattants - Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et la vie associative - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales - Ministère de la culture et de la communication - Ministère de l'intérieur, de l'Outre-mer et de la Collectivité Locale - Association des Régions de France - Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain - ACSE, agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances - ANPE, agence nationale pour l'emploi - AFPA, association nationale pour la formation professionnelle des adultes - INRP, l'institut national de recherche pédagogique - INJEP, l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire - Agefaforia - association pour la gestion du fonds d'assurance-formation des salariés du secteur agro-alimentaire - Agefos-PME, fonds d'assurance formation des salariés des petites et moyennes entreprises - Faf propreté, fonds d'assurance formation propreté - Sous réserve de l'accord de leurs instances délibérantes : l'assemblée des Départements de France et l'association des Maires de France - Antoine Martin, Président du Conseil d'administration

Un Comité consultatif

ACFCI assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie - AGIEM Association Générale des Institutrices des écoles et classes maternelles publiques - APCA assemblée permanente des chambres d'agriculture - APCM assemblée permanente des chambres de métiers - CJD centre des jeunes dirigeants d'entreprise - CFDT confédération française démocratique du travail - CFE CGC confédération française de l'encadrement, confédération générale des cadres - CFTC confédération française des travailleurs chrétiens - CG PME confédération générale des petites et moyennes entreprises - CGT confédération générale du travail - FNO Fédération nationale des orthophonistes - FNSEA fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles - FO force ouvrière - Les FRANCAS - FSU fédération syndicale unitaire - MEDEF mouvement des entreprises de France - UNSA union nationale des syndicats autonomes - UPA union professionnelle artisanale - FCPE fédération des conseils de parents d'élèves - PEEP fédération des parents d'élèves de l'enseignement public - UNAF union nationale des associations familiales - UNAPEL union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre - ACCES actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations - AFEV association de la fondation étudiante pour la ville - ANACT agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail - agir ABCD - assemblée des conseils économiques et sociaux de France - assemblée des départements de France - association des maires de France - association nationale des conseillers en formation continue - association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel - Rotary, association « savoir lire » - ATD Quart Monde - CNAM caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés - CAF caisse nationale des allocations familiales - CEMEA centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active - centre Michel Delay - centre national d'insertion par l'activité économique - CNFPT centre national de la fonction publique territoriale - CNED centre national d'enseignement à distance - CNDP centre national de documentation pédagogique - conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie - comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en difficulté d'insertion - conférence des directeurs d'instituts universitaires de formation des maîtres - conseil national des Missions locales - CNAM conservatoire national des arts et métiers - Croix Rouge Française - Emmaüs France - fédération de la formation professionnelle - fédération française des maisons des jeunes et de la culture - FENALI fédération nationale des ateliers de lutte contre l'illettrisme - fédération nationale de la mutualité française - fédération nationale des organismes de formation - union régionale des organismes de formation en rhône alpes - FNARS fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale - FNPS fédération nationale de la presse spécialisée - fédération nationale des villes lecture - fondation caisses d'épargne pour la solidarité - fondation du crédit mutuel pour la lecture - fondation France télécom - Genepi - groupe parlementaire de lutte contre l'illettrisme - Algora - ligue de l'enseignement - « lire et faire lire » - observatoire national de la lecture - OCDE organisation de coopération et de développement économiques - « quand les livres relient » - Restaurants du cœur - Secours catholique - Secours populaire français - SPS syndicat de la presse sociale - UNESCO - union peuple et culture - UNCCAS union nationale des centres communaux d'action sociale - union nationale des foyers et services pour jeunes travailleurs - UNIOPS union nationale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales - ANDEV association nationale des directeurs de l'éducation des villes - FNEPE fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs

Un Comité scientifique et de l'évaluation

Jean-Pierre Astolfi - Alain Bentolila - Jean-Marie Besse - Marie-Christine Bordeaux - Danielle Colombel - Daniel Coste - Arnaud Degorre - Vinnoli Delamour - France Guérin-Pace - Martine Isnard - Martine Kherroubi - Francis Lavoine - Véronique Leclercq - Hugues Lenoir - Roseline Madec - Philippe Meirieu - Vincent Merle - Bruno Simon - Josiane Teissier - Daniel Verger

Une équipe nationale

Marie-Thérèse Geffroy, directrice - Hervé Fernandez, secrétaire général - Valérie Démule, agent comptable - Armelle Delamplé, Jean-Pierre Jeantheau, Virginie Lamontagne, Elie Maroun, Eric Nedelec, Emmanuelle Unal-Canitrot, chargés de mission - Sylvie Brugnot, Christelle Leblanc, Anne Guilbert, Edith Kaboré, assistantes - Pierre Guezingar, apprenti

Des chargés de mission régionaux

ALSACE

Brigitte MATHIS

DRTEFP

avec l'appui de Nathalie JEKER-WASMER

CRAPT-CARRLI

4, rue de Sarrelouis

67000 STRASBOURG

Tél. : 03 88 23 83 23

Fax : 03 88 23 83 24

njw.crapr-carrli@gip-fcjp-alsace.fr

AQUITAINE

Béatrice PORET

SGAR

4, esplanade Charles de Gaulle

33000 BORDEAUX

Tél. : 05 56 90 65 56

Fax : 05 56 90 65 00

beatrice.poret@aquitaine.pref.gouv.fr

AUVERGNE

Karine LEDOUX

DRTEFP

65 bd François Mitterrand - BP 414

63011 CLERMONT-FERRAND CEDEX

Tél. : 04 73 43 14 14

Fax : 04 73 34 03 00

karine.ledoux@dr-auver.travail.gouv.fr

BASSE NORMANDIE

Mireille HUMERY

SGAR

Rue Daniel Huet - 14038 CAEN CEDEX

Tél. : 02 31 30 63 82

Fax : 02 31 30 65 64

mireille.humery@basse-normandie.pref.gouv.fr

BOURGOGNE

SGAR

55, rue de la Préfecture

21041 DIJON CEDEX

Tél. : 03 80 44 67 76

Fax : 03 80 30 66 93

BRETAGNE

Magali SELLES

Sous-préfecture

17 rue Michel - 22100 DINAN

Tél. : 02 96 85 55 52

Fax : 02 99 02 17 78

magali.selles@cotes-darmor.pref.gouv.fr

CENTRE

Jean-Christophe RALEMA

GIP Alfa Centre

10 rue Saint-Etienne

45000 ORLEANS

Tél. : 02 38 77 83 39

Fax : 02 38 62 77 74

jc.ralema@alfacentre.org

CHAMPAGNE-ARDENNE

SGAR

1 cours d'Ormesson

51036 CHALONS EN CHAMPAGNE

Tél. : 03 26 26 12 80

Fax : 03 26 26 12 53

CORSE

DRTEFP

2 chemin de Loretto BP 332

20180 AJACCIO Cedex 01

Tél. : 04 95 23 90 14

Fax : 04 95 23 90 05

FRANCHE-COMTÉ

Sylvie NARDIN

DRTEFP

BP 1115 - 48 avenue Clemenceau

25 000 BESANCON

Tél. : 03 81 65 83 12

Fax : 03 81 83 08 56

sylvie.nardin@dr-franch.travail.gouv.fr

GUADELOUPE

Claudy MOVREL-VILOIN

Rectorat

Boulevard de l'Union

97139 ABYMES

Tél. : 05 90 21 65 13

Fax : 05 90 21 64 03

dava@ac-guadeloupe.fr

GUYANE

Raymond HORTH

SGAR

avec l'appui de Florence FOURY

KALEDA

32 Bis rue Lieutenant Becker B.P. 296

97324 CAYENNE CEDEX

Tél. : 05 94 39 04 41

kaleda-florence@orange.fr

HAUTE NORMANDIE

Danielle COLOMBEL

Préfecture

7 place de la Madeleine

76036 ROUEN CEDEX

Tél. : 02 32 76 50 44

Fax : 02 32 76 51 35

danielle.colombel@haute-normandie.pref.gouv.fr

ILE-DE-FRANCE

Frédéric BLACHIER

GIP CARIF Ile-de-France

16 avenue Jean Moulin

75014 PARIS

Tél. : 01 56 53 32 73

Fax : 01 56 53 32 48

f.blachier@carif-idf.org

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Ouali SI AMER

SGAR

Place des Martyrs de la Résistance

Cedex 2 - 34062 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 61 84 51

Fax : 04 87 61 84 51

ouali.siamer@languedoc-roussillon.pref.gouv.fr

LIMOUSIN

Catherine TABARAUD

Prisme Limousin

Le carré Jourdan

13 cours Jourdan - 87000 LIMOGES

Tél. : 05 55 79 36 00 (99 09)

Fax : 05 55 79 36 01

catherine.tabaraud@prisme-limousin.fr

LORRAINE

Anne POISNEUF

Mission régionale illettrisme

6, place Roi George - 57000 METZ

Tél. : 03 87 68 11 23 (11 24)

apoisneuf@inffolor.org

MARTINIQUE

Préfecture de Martinique

Rue Victor Sévère BP 647-648

97262 FORT DE FRANCE

Tél. : 05 96 63 83 80

Fax : 05 96 71 40 29

MAYOTTE

Faridy ATTOUMANE

DTEFP

3 bis rue Mahabou

97600 MAMOUDZOU

Tél. : 02 69 61 93 41

Fax : 02 69 61 03 37

faridy.attoumane@dd-976.travail.gouv.fr

MIDI-PYRÉNÉES

Evelyne CAVET

SGAR

Place Saint-Etienne - 31038 TOULOUSE

Tél. : 05 34 45 33 20

Fax : 05 34 45 33 04

evelyne.cavet@midi-pyrenees.pref.gouv.fr

NORD-PAS-DE-CALAIS

Nathalie SAYSSET

SGAR - au C2RP

Immeuble le Vendôme,

50 rue Gustave-Delory

59800 LILLE

Tél. : 03 20 90 73 31

nsaysset@c2rp.fr

PAYS DE LA LOIRE

Chantal DAGAULT

SGAR

6 quai Ceineray BP 33515

44035 NANTES CEDEX

Tél. : 02 40 08 64 73

Fax : 02 40 47 90 70

chantal.dagault@pays-de-la-loire.pref.gouv.fr

PICARDIE

Dominique CONSILLE

DRTEFP

40 rue de la Vallée

80042 AMIENS CEDEX 1

Tél. : 03 22 22 42 59

Fax : 03 22 22 42 03

dominique.consille@travail.gouv.fr

POITOU-CHARENTES

Patrice RIOU

GIP Qualité de la formation

BP 393 - 22 bis rue Arsène Orillard

86010 POITIERS CEDEX

Tél. : 05 49 50 37 55

Fax : 05 49 88 73 27

p.riou@arftlv.org

PACA

Guyline COSTANTINO

CRDP

31 bd d'Athènes - 13001 MARSEILLE

Tél. : 04 91 14 13 52

Fax : 04 91 14 13 00

guyline.costantino@ac-aix-marseille.fr

RÉUNION

Paul SOUPE

CARIF - OREF

190 rue des Deux Canons

Immeuble Futura

97490 SAINTE CLOTILDE

Tél. : 02 62 28 30 47

Fax : 02 62 28 04 00/44

psoupe@runformation.org

RHÔNE-ALPES

Anne MESSEGUE

Académie Lyon - DAFCO

39 rue Pierre Baizet

CP 201 - 69336 LYON CEDEX

Tél. : 04 72 80 51 24

fax : 04 78 47 27 11

anne.messegue@ac-lyon.fr

50 centres ressources illettrisme

ALSACE CRAPT-CARRLI : 03 88 23 83 23, <http://crapr-carrli.gip-fcjp-alsace.fr>, PAPHYRUS : 03 89 56 24 77 **AQUITAINE** CLAP/CRI Aquitaine : 05 57 01 56 90, www.clap-so.org **AUVERGNE** CRI Auvergne : 04 73 90 48 16, www.illettrisme-auvergne.org **BOURGOGNE** CDDP de la Nièvre : 03 86 61 45 90, C2R Bourgogne : 03 80 54 14 14, www.c2r-bourgogne.org **BRETAGNE** GREF-BRETAGNE : 02 99 54 79 00, www.gref-bretagne.com **CENTRE** CRIA 41 : 02 54 42 59 55, CRIA 36 : 02 54 24 42 12, SCRIPT-CAFOC : 02 38 83 48 40 CRIA 45 : 02 38 63 77 22, CRIA 28 : 02 37 36 06 19, AFFIC/CRIA 37 : 02 47 47 12 87, CRIA 18/ADPEP : 02 48 27 52 05 **CHAMPAGNE ARDENNE** ARIFOR : 03 26 21 83 20, www.arifor.fr/ www.illettrisme-ressources.com **CORSE** CRAI : 04 95 10 69 30, <http://crai-corse.org> **GUADELOUPE** CIBC L21 : 05 90 89 33 94, CARIF-OREF : 05 90 99 35 30, www.carif-oref-gpe.com **GUYANE** KALEDA : 05 94 31 83 68, www.prefobguyane.org **ILE-DE-FRANCE** ICI ET LA : 01 69 36 00 60, ALCIA 77 : 01 64 52 05 03, <http://www.alcia.eu/> **RÉUNION** CARIF OREF-CIRILLE : 02 62 28 30 47, www.runformation.org **LANGUEDOC ROUSSILLON** CRIR-CARIF : 04 67 73 00 36, www.cariflr.fr, CEREGARD : 04 66 21 24 68, CREPA-FAOL formation : 04 68 72 59 36 **LIMOUSIN** Prisme Limousin : 05 55 79 36 00, www.prisme-limousin.fr **LORRAINE** CRI 55 : 03 29 77 25 72, INFFOLOR CARIF : 0387681123, CRILL 54 : 03 83 97 01 34 **MARTINIQUE** AGEFMA : 05 96 71 11 02, www.carif.mq **MIDI PYRÉNÉES** : GIP Ressources et Territoires : 05 62 11 38 34, www.ressources-territoires.com **NORD-PAS-DE-CALAIS** C2RP : 03 20 90 73 14, www.c2rp.fr **BASSE NORMANDIE** : ERREFOM : 02 31 95 03 39, www.errefom.info **HAUTE NORMANDIE** MIREB CRIA : 02 32 18 49 30, www.mireb.cria-hn.org **PAYS DE LA LOIRE** CDDP de Laval : 02 43 68 08 83, CDRP : 02 43 81 43 70, <http://cddp49.crdp-nantes.cndp.fr>, ADLI CRI 49 **MAINE ET LOIRE** : 02 41 79 07 15, CDDP Maine et Loire : 02 41 66 91 31, CAFOC de Nantes : 02 40 35 94 10, www.cafoc.ac-nantes.fr **PICARDIE** URLIP : 02 22 92 85 85 **POITOU-CHARENTES** Agence régionale de la formation tout au long de la vie (ARFTLV) : 08 20 22 25 72 **PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR** CRI PACA : 04 91 08 49 89, www.illettrisme.org **RHÔNE-ALPES** CRIA 74 : 04 50 97 29 50, www.cria74.org, Savoir et Compétences Rhône : 04 78 94 82 97, CRI 38-IRIS : 04 76 40 16 00, <http://perso.wanadoo.fr/cr138.iris>, CRI 73-CDDP Savoie : 04 79 68 65 10 www.crdp.ac-grenoble.fr/cddp73, Centre Ressources "Italiques" : 04 77 49 04 05, www.italiques.cif42.org, Centre de Ressources 26 & 07 : 04 75 46 04 71, <http://perso.wanadoo.fr/c.ress.26.07>, ECRIT 01 : 04 74 23 36 59



**Agence Nationale
de Lutte Contre l'Illettrisme**

1, place de l'école
BP 7082
69348 Lyon cedex 7

Tél : +33 (0)4 37 37 16 80

Fax : +33 (0)4 37 37 16 81

www.anlci.gouv.fr



© Esprit Public

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME

AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME – GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC
Pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base